Fiche action E.1

Suivi des programmes d'activités du réseau : Réaliser une analyse de la pertinence et de la qualité des actions menées avec les moyens budgétaires du réseau.

	CONSTAT
Enjeux et besoins	• Le suivi des actions est un enjeu important au niveau de l'implémentation du Guide *« Vers une nouvelle Politique en Santé Mentale des enfants et des adolescents. »* et de la convention B4.
États des lieux	• La convention de réseau précise à son article 25 quelques modalités en lien avec cet objectif stratégique. ***Extrait :*** *« Article 25. Article relatif aux processus de contrôle et d'évaluation.* *Les partenaires s'engagent à participer dans la mesure du possible aux différents processus d'évaluation que nécessitera la convention et/ou la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents.* *De manière générale, ces processus d'évaluation peuvent être proposés par les autorités mandantes et/ou à l'initiative du Réseau Santé Kirikou. L'expertise et le point de vue des différents partenaires seront pris en compte dans les processus d'évaluation. Par ailleurs, les partenaires concernés par la mise en œuvre financière des différentes programmations s'engagent à permettre et à faciliter l'exercice du contrôle, notamment par la mise à disposition des documents ad hoc.* *De manière générale, les partenaires s'accordent pour distinguer clairement les processus d'évaluation et de contrôle et pour tendre vers une complémentarité entre ces deux démarches spécifiques. »* • Le conseil de gestion est mandaté par le comité de réseau pour assurer le suivi financier du réseau, notamment la convention B4.

	PROJET
Objectifs	• **Action 1 :** Chaque programme d'activité est inscrit au moins une fois tous les deux ans à l'ordre du jour du comité de réseau et/ou d'un comité ad hoc. • **Action 2 :** Chaque travailleur relevant du comité multi-employeurs bénéficie d'un entretien annuel d'évolution de carrière.
Fiches d'actions associées	• Fiche B2 relative à mieux communiquer • Fiche B5 relative à la gouvernance
Public-cible	• Les programmes d'activité du réseau. • Le comité directeur de l'@tribu mobile. • Les partenaires des axes 1, 2 et 3.

	FAISABILITÉ
Conditions de mise en oeuvre	• Néant
Risques /points de vigilance	• Veiller à ce que le suivi des actions puisse effectivement contribuer à la motivation des travailleuses et des travailleurs. • Veiller à donner de la visibilité et du sens au processus pour les travailleuses et travailleurs. • S'inscrire dans l'amélioration continue des actions.
Moyens nécessaires	• Moyens budgétaires et opérationnels de la convention B4.

	MISE EN ŒUVRE
Territorialisation	• Territoire de la province de Namur.
Porteur de l'action /acteurs à mobiliser	• La coordination • Les fonctions stratégiques • Les responsables des actions financées par la convention B4 • Le comité de réseau
Autres projets liés à l'action	• Néant
Expériences et ressources	• La grille d'entretien annuel d'évolution de carrière de l'@tribu mobile.
Proposition de calendrier	• Actions menées annuellement et en continu.